

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RSA

Catégorie(s)

- Annuaire
- Information

Thématique(s)

- Emploi, insertion, formation
- Démarches administratives du quotidien

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Une personne française ou étrangère d'au moins 25 ans peut bénéficier du RSA si elle en remplit les conditions. Le calcul du montant dépend des ressources et de la composition du foyer. Pour obtenir le RSA, il est nécessaire de faire une 1ère demande, puis d'actualiser la situation tous les trimestres. La procédure varie en fonction de la caisse d'affiliation (Caf ou MSA).

Les démarches à effectuer peuvent varier en fonction de la situation :

- Demandeur de 25 ans ou plus
- Jeune actif
- Jeunes parents
- Parent isolé

A qui s'adresser ?

Vous pouvez faire la demande auprès :

- de votre Caf ou MSA,
- ou des services du département, -
- ou du CCAS de votre domicile (si son conseil d'administration a décidé d'instruire les demandes de RSA, il est conseillé de se renseigner à l'avance),
- ou d'une association habilitée par les services du département.

Retrouvez toutes les fiches contacts dans la rubrique Contacts

Locaux

Dans tous les cas, vérifiez préalablement auprès de ces organismes s'ils sont compétents pour traiter votre demande.

Lien vers la ressource
<https://www.service-public.fr/>